

CODE DE TRANSPARENCE

Les Fonds émergents de Carmignac adoptant une approche
d'investissement responsable (ISR)

Juin 2018

Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable fait partie intégrante du positionnement stratégique et des pratiques de **Carmignac**, qui est impliqué dans l'ISR depuis 2012 et a salué la mise en place du Code de Transparence européen pour les fonds ISR ouverts au public.

Cette déclaration d'engagement est la première publiée par Carmignac. Elle couvre la période du 30/06/2017 au 29/06/2018. La réponse complète au Code de Transparence européen est accessible ci-après. Elle figurera aussi dans le rapport annuel des Fonds concernés et sur le site Internet de Carmignac.

Conformité au Code de transparence

Xavier Hovasse, David Park, Charles Zerah et Joseph Mouawad s'engagent en faveur de la transparence et la société Carmignac estime faire preuve de la plus grande transparence possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel des pays dans lesquels elle intervient. **Carmignac** est en conformité avec l'ensemble des recommandations du Code de Transparence européen pour les fonds ISR.

Le 29 juin 2018

Table des matières

1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence	1
2.	Données générales sur la société de gestion.....	1
2.1.	Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.....	1
2.2.	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion ?	1
2.3.	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	2
	Politique de vote de Carmignac	3
	Politique de dialogue de Carmignac.....	3
2.4.	Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	4
	Approche ESG globale.....	4
	Fonds socialement responsables	4
2.5.	Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?	5
2.6.	Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	6
3.	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence.....	7
3.1.	Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ? ..	7
3.2.	Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?.....	7
3.3.	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	8
3.4.	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	8
3.5.	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation, etc.) ? ..	9
3.6.	A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	9
4.	Processus de gestion.....	9
4.1.	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	9
4.2.	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? ..	10
	Empreinte carbone:	10
4.3.	Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?.....	11
4.4.	Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	11
4.5.	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	11
4.6.	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt-emprunt de titres ?	11
4.7.	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	11
4.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	12
5.	Contrôles ESG	12
5.1.	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	12
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	12
6.1.	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?.....	12
6.2.	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	13
6.3.	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ? ...	13
6.4.	Supports et documents publics que vous utilisez pour informer les investisseurs de l'approche ISR du fonds : ..	17

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du/des fonds : Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine					
Stratégie ISR dominante / préférée	Classe d'actifs	Standards et normes d'exclusion	Encours des fonds au 31/12	Autres labels	Liens vers les documents relatifs aux fonds
<input type="checkbox"/> Investissement « Best-in-Class » <input type="checkbox"/> Dialogue et vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration des critères ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input type="checkbox"/> Investissement à impact positif <input type="checkbox"/> Exclusions normatives <input checked="" type="checkbox"/> Menant à l'exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Menant à l'analyse de la gestion des risques / au dialogue <input type="checkbox"/> Investissement thématique du développement durable	Gestion passive <input type="checkbox"/> Spécifier l'indicateur de référence principal <input type="checkbox"/> Spécifier l'indicateur de référence ESG/ISR Gestion active <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions de pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en euro <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance internationaux <input type="checkbox"/> Actifs monétaires <input type="checkbox"/> Actifs monétaire à court terme <input type="checkbox"/> Fonds structurés	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Armement <input type="checkbox"/> Énergie nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'Homme <input checked="" type="checkbox"/> Droits du travail <input type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input type="checkbox"/> Expérimentation animale <input type="checkbox"/> Minéraux sources de conflits <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Déforestation <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs à forte empreinte de CO2 (charbon y compris) <input type="checkbox"/> Génie génétique <input checked="" type="checkbox"/> Autres (spécifier) Transformation des protéines animales <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input type="checkbox"/> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales <input type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input type="checkbox"/> Autres (préciser)	Carmignac Emergents: 1266,60 millions d'euros Carmignac Portfolio Emergents: 228,64 millions d'euros Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine: 845,98 millions d'euros	<input type="checkbox"/> Label ISR (France) <input type="checkbox"/> Label TEEC (France) <input type="checkbox"/> Label CIES (France) <input type="checkbox"/> Label LuxFLAG (Luxembourg) <input type="checkbox"/> Label FNG (Allemagne) <input type="checkbox"/> Ecolabel (Autriche) <input type="checkbox"/> Autres (préciser)	- DICI : Carmignac Emergents https://docs.publifund.com/kiid/FR0010149302/fr_fr Carmignac Portfolio Emergents https://docs.publifund.com/kiid/LU0992626480/fr_fr Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine https://docs.publifund.com/kiid/LU0992631647/fr_fr - Prospectus Carmignac Emergents https://www.carmignac.fr/fr/files/P_FR0010149302_FR_FR.pdf Carmignac Portfolio Emergents https://www.carmignac.fr/fr/files/P_LU1046327000_FR_FR.pdf Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine https://www.carmignac.fr/fr/files/P_LU0992631647_FR_FR.pdf - Rapport de gestion Carmignac Emergents https://www.carmignac.fr/fr/files/2016/AR_FR0010149302_FR_fr.pdf Carmignac Portfolio Emergents https://www.carmignac.fr/fr/files/2016/AR_LU0992626480_FR_fr.pdf Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine https://www.carmignac.fr/fr/files/2016/AR_LU0992698954_FR_fr.pdf - Reporting financier et non financier Carmignac Emergents https://carmidoc.carmignac.com/FLF_CE_5_fr_fr.pdf https://carmidoc.carmignac.com/PS_CE_5_fr_fr.pdf Carmignac Portfolio Emergents https://carmidoc.carmignac.com/FLF_PE_27_fr_fr.pdf https://carmidoc.carmignac.com/PS_PE_27_fr_fr.pdf Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine https://carmidoc.carmignac.com/FLF_CEMP_22_fr_fr.pdf https://carmidoc.carmignac.com/PS_CEMP_22_fr_fr.pdf

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion du fonds commun de placement (FCP) Carmignac Emergents est :

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - F-75001 Paris - Tél. : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF

SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

Pour les compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois « Carmignac Portfolio » (Carmignac Portfolio Emergents et Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine), la société de gestion est :

CARMIGNAC GESTION Luxembourg

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél. : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - société de gestion de portefeuille agréée par la CSSF

SA au capital de 23 000 000 € - RCS Luxembourg B67549

Carmignac Gestion Luxembourg a délégué la gestion des fonds ci-dessus à Carmignac Gestion.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion ?

Attentif à son devoir envers ses investisseurs en tant qu'acteur majeur du secteur de la gestion d'actifs en Europe et fort de son esprit d'indépendance et de transparence, Carmignac pratique l'investissement responsable depuis sa création en 1989. Entre autres valeurs morales à l'égard de la société et de l'environnement, l'univers d'investissement de la majeure partie de la gamme de fonds Carmignac exclut depuis plusieurs décennies les producteurs de tabac et les mines de charbon.

En leur qualité de « Risk Managers », les collaborateurs de Carmignac s'efforcent d'atténuer tous les facteurs de risque qu'ils ont identifiés, tels qu'une gouvernance déficiente, la sous-représentation des actionnaires, le mépris des enjeux sociaux, comme la santé et la sécurité, mais aussi les problématiques environnementales, particulièrement en matière de réserves de combustibles fossiles.

Signataire depuis 2012 des Principes pour l'investissement responsable (PRI) définis par l'ONU et société d'investissement de droit français régie par les articles 224 à 228 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, Carmignac a rendu l'application des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) encore plus transparente dans son processus d'investissement. La majorité de sa gamme de Fonds prend désormais en compte chacun des six PRI.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Carmignac applique une approche « mainstream » d'intégration des critères ESG à ses OPC : cela concerne 95 % des encours gérés dans ses fonds actions et obligations.

Comme nos directives d'investissement internes le précisent, nos gérants et analystes sont directement responsables de la mise en œuvre et de la supervision des critères ESG dans leurs portefeuilles. Un comité de 12 personnes dirigé par le coordinateur ESG accompagne l'équipe d'investissement à toutes les grandes étapes du processus d'investissement : analyse des controverses, coordination des recherches ESG réalisées en externe, politique active de vote et de dialogue, labellisation ISR, maintenance et contrôle des listes d'exclusion des secteurs controversés, services de consulting ESG et relations avec les investisseurs.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252

L'approche ESG appliquée au processus d'investissement de Carmignac se décompose en quatre étapes :

- Comprendre l'univers d'investissement. Incorporer et sélectionner les meilleures pratiques socialement responsables. Les gérants peuvent utiliser l'outil de filtrage ex ante MSCI ESG Business Involvement Screening.
- Incorporer l'évaluation des critères ESG dans la thèse d'investissement et effectuer une surveillance continue. Identifier les facteurs de risque et adopter des comportements responsables. Respecter une liste d'exclusions, identifier les controverses potentielles dans nos investissements et entamer un dialogue avec les entreprises.
- S'engager sur le long terme. Promouvoir les pratiques ESG auprès de nos homologues et de nos partenaires, notamment au sujet de notre politique de vote.
- Communiquer avec nos investisseurs. Publier les rapports annuels de nos fonds et notre politique de vote. Analyses ESG et bilans carbone réalisés avec l'aide des équipes ESG de MSCI.

Carmignac propose quatre Fonds dotés d'une approche socialement responsable, dont trois sur les marchés émergents :

- **Carmignac Emergents (Marchés émergents – actions)**
<https://www.carmignac.fr/fr/carmignac-emergents-a-eur-acc>
- **Carmignac Portfolio Emergents (Marchés émergents – actions)**
<https://www.carmignac.fr/fr/carmignac-portfolio-emergents-f-eur-acc>
- **Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (Marchés émergents – mixte)**
<https://www.carmignac.fr/fr/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine-a-eur-acc>
- **Carmignac Portfolio Grande Europe (Marchés européens – actions)**
<https://www.carmignac.fr/fr/carmignac-portfolio-grande-europe-a-eur-acc>

Les gérants de ces Fonds ont pris des engagements forts en faveur d'une approche socialement responsable, qu'ils ont détaillés dans leurs prospectus respectifs. Cela consiste à adopter des politiques de sélection

négative et positive, de vote et de faibles émissions de carbone. Les Fonds Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine et Carmignac Portfolio Grande Europe devraient obtenir le label Investissement socialement responsable (ISR) en 2018.

Politique de vote de Carmignac

La politique de vote active de Carmignac s'inscrit aussi dans son engagement à promouvoir de meilleures pratiques au sein des entreprises. C'est également l'occasion d'examiner et de mettre en évidence les risques à court, moyen et long terme associés aux questions ESG. À cette fin, Carmignac s'est fixé pour objectif d'accroître sa participation aux votes à 70 % en 2018, et à près de 100 % pour ses quatre Fonds qui ont adopté une approche socialement responsable. Pour y parvenir, un partenariat a été mis en place avec ISS, spécialiste reconnu du conseil en gouvernance d'entreprise, en vertu duquel Carmignac bénéficie d'un service complet de recherche et de recommandations, tout en conservant la mainmise totale sur ses choix de vote.

Carmignac a également mis en place une politique de vote durable en partenariat avec un prestataire de services de vote par procuration, ce qui permet aux gérants de voter automatiquement « pour » les améliorations dans les domaines ESG, et « contre » les pratiques ESG qui ne sont pas optimales ou qui ne respectent pas les standards fixés par Carmignac ou les normes du secteur. Dans les cas où il convient de voter à l'encontre d'une recommandation d'ISS en matière de développement durable, l'équipe d'investissement de Carmignac étaye sa décision en rédigeant un rapport et/ou en initiant un dialogue direct avec la société en question.

La politique de vote intégrale et le rapport annuel de vote de Carmignac sont publiés chaque année sur le site Internet.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252

Politique de dialogue de Carmignac

Carmignac s'est engagé à appliquer une politique de vote active et de dialogue prévue dans les directives internes que l'équipe de gérants est tenue de respecter. Voici les cas dans lesquels le dialogue est initié avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles Carmignac investit :

1. avant que l'investissement ne soit réalisé, dans le cadre de la due diligence effectuée pour construire la thèse d'investissement,
2. après l'apparition de controverses ou bien durant la période d'investissement, et/ou
3. lors des débats en assemblée générale sur les préférences en termes de développement durable.

Ces différents échanges font l'objet de rapports internes. Les plus marquants sont repris dans le rapport annuel des fonds.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion¹ ?

Approche ESG globale

Bien que les fonds investissent dans une grande variété de régions, secteurs et classes d'actifs, ils partagent tous le même premier niveau de considérations ESG. L'univers d'investissement est d'abord filtré à partir de critères financiers tels que le rendement des flux de trésorerie disponibles, le retour sur investissement et le ratio d'endettement. Puis une sélection négative est appliquée pour exclure les secteurs controversés (armes controversées, normes mondiales, listes de pays et entreprises sanctionnés par l'ONU ou l'UE, fabricants de tabac, producteurs de charbon, etc.). À cette étape succède une analyse plus fine, dans laquelle tous les membres de l'équipe d'investissement, spécialistes des actions comme des obligations, évaluent les risques ESG par rapport à la thèse d'investissement. Les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance sont étudiés à l'aide de la recherche ESG produite en interne par les gérants, le service de recherche spécialisée MSCI ESG Ratings ou la recherche ESG spécialisée proposée par des sociétés de courtage. Enfin, il convient de suivre et contrôler continuellement les risques ESG. En cas de controverse, les équipes d'investissement doivent réexaminer leur thèse d'investissement et documenter leur décision de maintenir, réduire ou liquider une position. Si besoin, le Comité ESG épaulé les analystes et gérants pour dialoguer et influencer les entreprises concernées.

Comme évoqué plus haut, une controverse ne déclenche pas nécessairement la liquidation de la position correspondante. Il n'est jamais facile de prédire les catastrophes écologiques, mais il est possible de tirer des enseignements et les sociétés peuvent améliorer leur comportement. C'est pourquoi nous pensons qu'une approche ESG basée uniquement sur des critères tels que le « Best-in-Class » ou les secteurs « verts » est un moyen efficace d'inciter les entreprises à mieux se comporter, mais ce n'est pas nécessairement le seul. En tant qu'investisseurs, les gérants de Carmignac doivent bien entendu récompenser les bons élèves, mais il ne s'agit pas de négliger systématiquement ceux qui sont en retard. En tant qu'actionnaire, il est possible d'influencer et d'interagir avec les entreprises, en commençant simplement par participer à tous les votes, avec un objectif de développement durable, et en dépassant ainsi les perspectives de performance à court terme ou bien encore le paiement de dividendes.

Fonds socialement responsables

Dans les régions et les secteurs les plus risqués sur le plan ESG, à l'instar des marchés émergents, il est encore plus essentiel d'appliquer une approche ESG pour limiter aussi bien les risques à court terme que ceux à long terme. Par conséquent, pour nos fonds émergents Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents et Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, l'ensemble du processus d'investissement mise sur le développement durable, et pas uniquement pour les critères ESG, mais aussi sur le plan financier puisque l'analyse tient également compte des perspectives de croissance des pays/secteurs, du niveau d'endettement des sociétés ou encore de la balance des paiements des pays. Dès lors qu'un pays est sélectionné pour ses fondamentaux et que nous lui avons attribué une note positive selon notre évaluation qualitative sur le développement durable, les gérants procèdent à la sélection des secteurs sous-pénétrés, offrant de bonnes

¹ En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et aux recommandations de la TCFD (rubrique risques et opportunités).

perspectives de croissance à long terme. Les thèmes durables y sont naturellement favorisés : amélioration du niveau de vie, innovation, technologies propres, financement de l'avenir, etc. À l'échelle des entreprises, les critères financiers de faible endettement et de flux de trésorerie réguliers ont tendance à éloigner mécaniquement le portefeuille des secteurs très polluants ou controversés. Outre les acteurs du tabac, du charbon, des sables bitumineux et des divertissements pour adultes, les entreprises de transformation des protéines animales sont également exclues de l'univers d'investissement actions

Du côté de nos investissements sur la dette privée pour Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, l'univers émergent relatif est filtré sur critère de liquidité, notation de crédit et spread. Par la suite, un deuxième filtre liés aux critères ESG est appliqué à cette présélection d'émetteurs : afin d'exclure les sociétés présentant des controverses E, S ou G et respecter les listes d'exclusions appliquée par Carmignac comme détaillé dans notre approche « mainstream » (compagnies d'armement controversé et des autres secteurs de controverse, sociétés sur les listes d'exclusions des Nations Unies ou de l'Union Européenne, les producteurs de tabac et de charbon à hauteur de 25% du chiffre d'affaires). Une liste d'exclusion supplémentaire est appliquée au niveau des émetteurs de dette privée (charbon à hauteur de 5% du chiffre d'affaires, sables bitumineux, industrie pornographique et société de transformation des protéines animales).

Il est important de noter que les changements du processus de sélection des dettes d'entreprise ont été mis en place le 01/01/2019. Par conséquent, certaines positions ayant été sélectionnées avant cette date ne sont pas issues de l'univers d'investissement restreint décrit précédemment. Ces positions ont fait l'objet d'une étude ESG et ont été choisies selon les anciens critères de sélection financières et ESG. Certaines de ces dettes privées seront détenues jusqu'à maturité pour ne pas porter préjudice à la performance du Fonds.

2.5. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives de gouvernance
--------------------------	----------------------------------	----------------------	----------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> Groupe d’experts de haut niveau sur la finance durable (HLEG) <input type="checkbox"/> ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> National Asset Manager Association (RI Group) <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principes pour l’investissement responsable <input type="checkbox"/> Forum pour l’investissement Responsable (FIR) <input checked="" type="checkbox"/> Autres <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe de travail ISR de l’AFG (France) ▪ Groupe de travail ISR de l’IA (Royaume-Uni) ▪ Groupe de travail ISR de l’ALFI (Luxembourg) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project (spécifier carbone, forêts, eau, etc.) <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Green Bond Principles <input type="checkbox"/> IIGCC – Institutional Investors Group on Climate Change <input type="checkbox"/> Montréal Carbon Pledge <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Autres (préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> The Bangladesh Accord on Fire and Building Safety <input type="checkbox"/> Autres (préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ICGN – International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (spécifier)
--	---	---	---

2.6. Quel est l’encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

- Encours géré tenant compte des critères ESG : 50 512 milliards d’euros
- Encours géré offrant une approche socialement responsable : 2 418 milliards d’euros

Source : Carmignac, au 31/12/2017.

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Chez Carmignac, nous sommes convaincus que l'intégration des critères ESG n'est pas qu'une « étiquette verte » ou un « petit plus ». La toute première obligation fiduciaire d'un gérant à l'égard de ses investisseurs est en effet de limiter autant que possible les risques identifiés, tels qu'une gouvernance déficiente, la sous-représentation des actionnaires, le mépris des enjeux sociaux comme la santé et la sécurité, mais aussi les problématiques environnementales. La prise en compte des critères ESG peut être et a souvent été un vecteur de performance à long terme, car elle va de pair avec le développement durable. Des sociétés comme Carmignac qui gèrent l'épargne d'investisseurs, souvent en vue de leur retraite, doivent avoir une vision de long terme, et non de court terme. À ce titre, les sociétés qui décident de privilégier le rendement à court terme au prix de risques ESG supérieurs (ou de tout autre risque) peuvent avoir des difficultés à générer des investissements rentables sur le long terme.

Au 30/06/2018, 93 % de nos encours sous gestion* tiennent compte des critères ESG (les 14 fonds ci-après) : Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Euro-Entrepreneurs, Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs, Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Commodities, Carmignac Patrimoine, Carmignac Portfolio Patrimoine, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond, Carmignac Sécurité et Carmignac Portfolio Sécurité.

*Hors fonds de fonds et mandats.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Les gérants et analystes sont responsables de l'analyse ESG. Durant le processus de due diligence des entreprises contribuant à élaborer la thèse d'investissement, ils identifient et discutent des risques et opportunités ESG. Dans les fonds socialement responsables, les risques ESG font l'objet d'une analyse qualitative et sont ajoutés à l'évaluation globale et à la thèse d'investissement. L'équipe d'investissement a également accès à la recherche et aux notes MSCI ESG Ratings, qui sont utiles pour comparer leurs opinions à la note ESG établie par des pairs et à l'analyse prospective approfondie des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le rapport de développement durable est également pris en compte. D'autres instances et agences gouvernementales peuvent également être consultées, comme l'EPA.

Les analystes sur la dette privée réalisent également une étude des critères ESG pour chaque émetteur. Les risques et les opportunités en termes d'ESG sont évalués et renseignés dans la thèse d'investissement, lors des présentations des sociétés, et si nécessaire à la suite des publications de résultats. Les recherches MSCI ESG peuvent être utilisées en complément de nos recherches. La sélection d'émetteur sur la dette privée respecte les exclusions mises en place par Carmignac dans ses Fonds ainsi que la liste d'exclusions de nos Fonds socialement responsables lorsque c'est applicable. Lorsqu'une controverse apparaît pendant une

période d'investissement, les analystes et les gérants engagent directement des discussions avec l'émetteur afin de trouver une solution ou bien de clôturer la position.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Si les critères ESG peuvent varier selon la région et le secteur, les éléments les plus courants étudiés par les Gérants et Analystes dans le cadre de la thèse d'investissement sont les suivants :

- Environnement : Carmignac se préoccupe de l'impact environnemental des entreprises et de leur capacité à proposer des produits et services permettant de le minimiser. Les problématiques environnementales peuvent porter sur le traitement des émissions de carbone, la pollution, les déchets ou encore la consommation d'eau.
- Social : Carmignac s'attache à surveiller l'impact des entreprises sur l'ensemble de leurs parties prenantes (fournisseurs, collaborateurs, clients) et à identifier les attentes croissantes du public en matière de responsabilité sociale. Dans ce domaine, les problématiques peuvent porter sur tous types d'abus en matière d'emplois, de rotation du personnel, de diversité, de santé et de sécurité au travail, de répartition des revenus, ou encore de sécurité des produits.
- Gouvernance : Carmignac se concentre sur la valeur ajoutée supplémentaire des entreprises qui encouragent une gouvernance éthique. Les problématiques de gouvernance peuvent porter sur la fraude et la corruption, l'implication des gouvernements et l'impact sur la gestion de la société, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou encore les pratiques anticoncurrentielles.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds² ?

La sensibilisation au changement climatique fait désormais partie intégrante du processus d'investissement de Carmignac, qui s'associe ainsi aux efforts engagés dans le cadre des initiatives de la COP 21 et adhère à l'article 173 sur la transition énergétique du Code monétaire et financier (article L533-22-1). Grâce à une politique d'investissement diversifiée et non contrainte par les indicateurs de référence, les Fonds Carmignac sous-pondèrent les secteurs fortement émetteurs de carbone, notamment l'industrie du charbon et les services aux collectivités. Les technologies durables sont également des placements prioritaires pour nos Fonds.

À fin 2017, la mesure et la surveillance des émissions de carbone concernaient 21 milliards d'euros, soit 36 % de l'encours des Fonds Carmignac. L'empreinte carbone de ces fonds est en moyenne inférieure de 38 % à celle de leurs indicateurs de référence respectifs.

Veillez vous reporter à **3.2.** pour savoir comment ces critères sont intégrés à la construction de portefeuille.

²En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), et aux paragraphes 3 et 4 de l'article D.533-16-1 du Chapitre III du Code monétaire et financier :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000031793697>

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation, etc.) ?

Pour les fonds socialement responsables et sur la base des notations établies par le service MSCI ESG Ratings (auquel nous sommes abonnés), les entreprises sont notées dans une fourchette AAA-CCC (AAA étant la meilleure note). Chaque critère environnemental, social et de gouvernance fait l'objet d'une note de 1 à 10 (10 étant la meilleure note) attribuée en interne.

Pour les fonds axés sur les actions émergentes, une portion minimum de 30 % est investie dans des sociétés notées au moins A par MSCI ESG.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

MSCI ESG Ratings est notre référence pour la notation des sociétés. Si aucune note n'est attribuée par MSCI, c'est l'équipe d'investissement qui s'en charge. Les notes attribuées par MSCI sont mises à jour une fois par an. La notation du portefeuille est actualisée au fur et à mesure de la mise à jour de ces notes. L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière pour évaluer les notes moyennes.

Le dialogue est entamé directement avec les sociétés pour les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et fait l'objet d'un reporting spécifique par email ou d'une synthèse dans la base de données du front-office (TAMALE).

Les gérants et analystes échangent avec les équipes dirigeantes durant le processus de due diligence, avant la prise de décision d'investissement. Pour les sociétés dans lesquelles Carmignac investit, des réunions sont organisées régulièrement pour discuter des problématiques identifiées, avec la mise en place d'un suivi.

En cas de controverse, les gérants et analystes sont chargés d'initier un dialogue et d'assurer le suivi avec les sociétés concernées. Le comité ESG peut également demander aux gérants et analystes d'initier un dialogue sur un sujet ou une controverse donnée avec une société. Ces échanges sont documentés et accessibles à toute l'équipe d'investissement dans la base de données du front-office (TAMALE).

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Pour les fonds socialement responsables, les notes ESG sont une indication des risques et opportunités, mais ce n'est pas le seul critère pour décider d'un investissement. L'univers d'investissement est également filtré à partir de critères financiers tels que le rendement des flux de trésorerie disponibles, le retour sur investissement et le ratio d'endettement. Puis une sélection négative est appliquée pour exclure les secteurs controversés (armes controversées, normes mondiales, listes de pays et entreprises sanctionnés par l'ONU ou l'UE, producteurs de tabac et de charbon, sociétés de transformation des protéines animales, etc.).

Une sélection positive est également effectuée pour rechercher les secteurs dans lesquels les conditions environnementales, sociales et de gouvernance s'améliorent. Le financement de l'avenir, les solutions de santé et de sécurité, l'efficacité énergétique et les percées technologiques figurent parmi les principaux thèmes identifiés comme des opportunités socialement responsables dans nos portefeuilles axés sur le développement durable.

On peut découvrir des sociétés offrant des opportunités socialement responsables dans un univers donné (« best-in-universe ») sans forcément répliquer les indicateurs de référence. De plus, des investissements peuvent être réalisés dans des sociétés ayant pris des mesures pour mettre fin à une controverse de nature ESG, ce qui, d'après les gérants et analystes de Carmignac, devrait avoir un impact positif pour leur valorisation (« best-efforts »).

Pour les sociétés assorties d'attributs financiers positifs mais aussi de certains risques ESG potentiels, l'exposition sera réduite en fonction du risque correspondant.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille³ ?

Les fonds émergents socialement responsables de Carmignac affichent une exposition très limitée aux combustibles fossiles. Les sociétés des secteurs de l'énergie et de la métallurgie sont généralement exclues en raison de nos critères financiers impliquant un endettement net faible et des flux de trésorerie réguliers. L'équipe de gestion a également exclu des portefeuilles d'actions les sociétés charbonnières tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon. La sélection positive de technologies propres est également un moyen pour les fonds de chercher à réduire leur exposition aux émissions de carbone par rapport à leurs indicateurs de référence.

Empreinte carbone:

	Émissions de carbone t CO2e / mn€ investis	Émissions de carbone totales* t CO2e	Intensité carbone t CO2e / mn€ investis	Intensité carbone moyenne pondérée t CO2e / mn€ investis	Disponibilité des données sur les émissions de carbone Valeur de marché
Carmignac Emergents	66	66	187	176	77 %
MSCI EM	256	256	389	322	100 %
MSCI EM Low Carbon Target	62	62	96	119	100 %

*Chiffres fondés sur un investissement de 1 000 000 000 USD. Source : analyse MSCI ESG de l'empreinte carbone des fonds.

³ En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et aux recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable (HLEG) sur la divulgation d'informations.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?⁴

MSCI ESG Ratings est notre référence pour la notation des sociétés. Si aucune note n'est attribuée par MSCI, c'est l'équipe d'investissement qui s'en charge. Les notes attribuées par MSCI sont mises à jour une fois par an. La notation du portefeuille est actualisée au fur et à mesure de la mise à jour de ces notes. L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière pour évaluer les notes moyennes.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Un système de notation quantitative a été mis en place dans les fonds socialement responsables.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Dans les fonds socialement responsables axés sur les marchés émergents, les entreprises sont sélectionnées d'après leur capacité à avoir un impact positif sur la société. Il peut s'agir de financer l'avenir, en misant sur des banques offrant un accès à des services de transaction et de prêts (le taux de bancarisation de l'Amérique latine atteignant seulement 55 %), d'investir dans des sociétés proposant des technologies durables, comme les caméras de surveillance qui contribuent à réduire la criminalité, ou encore d'améliorer le niveau de vie des populations en s'exposant à des fournisseurs qui acheminent l'électricité jusqu'aux régions les plus modestes et reculées comme c'est le cas au Brésil (principalement grâce à des sources d'énergie de substitution). Bien que les opportunités d'investissement varient et que la composante d'entreprises ayant un impact positif sur la société ne soit pas soumise à un objectif quantitatif précis, ce critère restera un objectif d'investissement primordial.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt-emprunt de titres ?

Les fonds socialement responsables de Carmignac ont rarement recours au prêt-emprunt de titres. Nous liquidons généralement ces positions pour exercer notre droit de vote.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds socialement responsables peuvent recourir aux produits dérivés actions, principalement à l'achat, pour renforcer la construction de portefeuille. Ce type de transaction traduit généralement l'évolution du contexte macroéconomique ou la survenue d'une opportunité. Les dérivés sont soumis à des plafonds dans les OPCVM et au contrôle interne des risques. Les fonds ne pratiquent pas la vente à découvert. Les dérivés sont utilisés principalement dans des opérations à court terme.

⁴ En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et aux recommandations de la TCFD (réponse aux demandes d'informations sur le climat émises par les investisseurs et parties prenantes).

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

D'ordinaire, les fonds socialement responsables n'investissent pas dans des fonds de placement autres que le fonds monétaire Carmignac Court Terme pour optimiser la liquidité.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds⁵ ?

Il y a deux niveaux de contrôle :

- **Premier niveau de contrôle** : dirigé par le coordinateur ESG, qui siège au Comité d'investissement, le comité ESG accompagne l'équipe d'investissement au quotidien : supervision de la sélection des entreprises, analyse des controverses, responsabilité du fournisseur externe de recherche ESG, respect de la politique active de vote et de dialogue, maintenance et contrôle des listes d'exclusion des secteurs controversés, évaluation des services de consulting ESG, communication légale et relations avec les investisseurs.
- **Deuxième niveau de contrôle** : la thématique ESG étant pleinement intégrée au programme annuel de contrôle de la conformité, le Département Conformité et Contrôle interne assure un deuxième niveau de contrôle et procède à l'examen annuel de l'activité ESG pour garantir notre conformité aux PRI. Dans le cadre de notre processus de filtrage, il participe aussi activement au respect des listes d'exclusion des entreprises, secteurs et pays prédéfinies dans notre système de gestion des ordres, afin d'empêcher les transactions. Il est impossible d'investir dans les valeurs répertoriées dans notre module de conformité sur Bloomberg (CMGR), car les transactions sont automatiquement bloquées.

Les sélections/exclusions partielles sont quant à elles mises en œuvre dans l'outil de trading, qui génère une fenêtre d'alerte qu'il convient de fermer manuellement pour pouvoir poursuivre le processus. Le Spécialiste Produit ESG et le département Conformité réexaminent au moins deux fois par an le caractère exhaustif des listes d'exclusions. Des évaluations ad-hoc peuvent également être effectuées à la discrétion du comité ESG.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Carmignac évalue la note ESG de ses portefeuilles dans 14 de ses fonds d'investissement (actions, obligations et stratégies équilibrées ; voir 2.1.), dont les quatre fonds socialement responsables Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Emerging

⁵ En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Patrimoine. Carmignac évalue également l’empreinte carbone de cinq de ses principaux fonds actions : Carmignac Euro-Entrepreneurs, Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Commodities, Carmignac Emergents et Carmignac Portfolio Grande Europe.

Ces rapports sont complétés chaque année par une analyse ESG des fonds assurée par MSCI, consultable par les investisseurs. Pour des questions de licence, ces rapports ne sont pas publiés dans la partie Investissement Socialement Responsable de la page web de Carmignac, mais une synthèse figure dans les rapports annuels de ses fonds. Les fonds font l’objet d’une évaluation qualitative et quantitative par rapport à leurs indicateurs de référence respectifs et aux indices MSCI ESG. Les rapports d’Empreinte carbone font aussi l’objet d’une évaluation par rapport à celle des indicateurs de référence respectifs des fonds, ainsi que par rapport aux thématiques Low Carbon Target ou Low Carbon Leaders des indices MSCI ESG.

Le coordinateur ESG, le Spécialiste produit ESG et des membres de l’équipe d’investissement procèdent à un examen annuel de ces rapports, afin de discuter des écarts de notation ESG, de l’exposition potentielle aux grands enjeux sectoriels et de controverses identifiées au préalable. Les rapports d’Empreinte carbone font également l’objet de discussions pour comparer les émissions, la qualité des entreprises en mesure d’offrir une couverture contre le risque carbone (pionnière, moyenne ou à la traîne), leur implication dans les combustibles fossiles, l’analyse d’attribution et l’exposition aux solutions de technologies propres.

6.2. Quels indicateurs d’impact ESG sont utilisés par le/les fonds⁶ ?

Les 14 fonds (voir 2.1.) étudiés au regard des enjeux ESG et/ou de l’empreinte carbone utilisent leurs propres indicateurs de référence, mais aussi les indices MSCI ESG, MSCI Sustainability, MSCI Low Carbon Target ou MSCI Low Carbon Leaders.

6.3. Quels sont les supports media permettant d’informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

L’approche ESG globale de Carmignac et les quatre Fonds socialement responsables sont identifiés sur la page web de Carmignac dédiée à l’ISR : https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-1252

La page web de chacun de ces quatre fonds comporte également deux documents relatifs à l’ISR :

- les « Lignes directrices ISR » qui détaillent l’approche ISR des Fonds (de la sélection dans l’univers d’investissement au suivi du portefeuille),
- le « Flyer ISR » qui donne un plus bref aperçu de l’approche ISR des Fonds.

Ces deux documents s’adressent aux investisseurs particuliers. Les rapports annuels des 14 fonds (voir 2.1.) qui respectent les critères ESG comportent un commentaire complet sur les enjeux ESG et leur évaluation.

Les résultats des cinq stratégies (voir tableau ci-après) concernés par la mesure de l’empreinte carbone font également l’objet d’une discussion approfondie dans leurs rapports annuels respectifs. On y trouve

⁶ En référence à l’article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

notamment le volume d'émissions de carbone par million de dollars investi, le total des émissions de carbone et l'intensité carbone.

Le site dédié à l'investissement socialement responsable de Carmignac fournit des informations plus détaillées sur son approche ESG généraliste, ses Fonds socialement responsables spécifiques et l'approche de faibles émissions de carbone de ses fonds spécialisés sur les marchés émergents.

Classe d'actifs	Fonds	ISIN	Généralisation des critères ESG	Approche ISR
Mixte	Carmignac Patrimoine	FR0010135103	✓	
Mixte	Carmignac Portfolio Patrimoine	LU0992627611	✓	
Actions	Carmignac Euro-Entrepreneurs	FR0010149112	✓	
Actions	Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs	LU0992625326	✓	
Actions	Carmignac Investissement	FR0010148981	✓	
Actions	Carmignac Portfolio Investissement	LU0992625839	✓	
Obligations	Carmignac Sécurité	FR0010149120	✓	
Obligations	Carmignac Sécurité	LU0992624949	✓	
Actions	Carmignac Portfolio Commodities	LU0992629237	✓	
Obligations	Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond	LU0992630599	✓	
Actions	Carmignac Emergents	FR0010149302	✓	✓
Actions	Carmignac Portfolio Emergents	LU0992626480	✓	✓
Actions	Carmignac Portfolio Grande Europe	LU0992628858	✓	✓
Mixte	Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	LU0992631647	✓	✓

Fonds	Intégration des critères ESG						Approche ISR									
	Intégration des critères ESG	Exclusions normatives	Exclusions	Politique de vote active	Empreinte carbone	Analyse ESG	Politique de vote ciblée >80 %	Approche ISR détaillée dans le prospectus	Approche de faibles émissions de carbone	Exclusions étendues	« Best-in-universe »	« Best-efforts »	« Best-in-class »	Obligations vertes	Impact positif	Approche thématique
Carmignac Patrimoine	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Portfolio Patrimoine	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Euro-Entrepreneurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Investissement	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Portfolio Investissement	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Sécurité	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Portfolio Sécurité	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Portfolio Commodities	✓	✓	✓	✓	✓	✓										
Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond	✓	✓	✓	✓		✓										
Carmignac Emergents	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					
Carmignac Portfolio Emergents	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		
Carmignac Portfolio Grande Europe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					

GLOSSAIRE

Intégration des critères ESG	Évalue les risques E, S et G et les documente dans le cadre de la thèse d'investissement, dialogue avec les entreprises sur les questions ESG
Exclusions normatives	Respecte les exclusions mondialement reconnues dans les listes de sanctions de l'UE et de l'ONU
Exclusions	Les principales exclusions strictes sont les entreprises intervenant dans les secteurs des armes controversées, du tabac, du charbon (chiffre d'affaires limité à 5-25 %) et du nucléaire (exclusion partielle).
Politique de vote active	Haut niveau de participation aux votes (50-75 %)
Empreinte carbone	Rapport complet sur l'empreinte carbone, l'analyse d'attribution, les technologies propres, la gestion du risque carbone, la notation par rapport aux indicateurs de référence et à l'indice Low Carbon
Analyse ESG	Évaluation complète de la notation des facteurs E, S et G par rapport à celle des indicateurs de référence et de l'indice ESG
Politique de vote ciblée >80 %	La participation au vote dans les Fonds dépasse 80 %, et peut engendrer la rédaction d'un rapport de développement durable et l'initiation d'un dialogue avec les entreprises en cas de vote à l'encontre des recommandations de développement durable
Approche ISR	Approche socialement responsable et critères de sélection de valeurs extra-financiers, le tout détaillé dans le prospectus du Fonds
Label ISR	Labellisation ISR reconnue et audit annuel par un auditeur agréé par l'État
Approche de faibles émissions de carbone	Émissions de carbone proches de l'indice MSCI Low Carbon Target. Le fonds évite les indices de référence dans les combustibles fossiles et le charbon thermique
Exclusions étendues	Listes d'exclusions supplémentaires. Ex. : divertissement pour adultes, jeux d'argent, alcool, sables bitumineux, charbon, maltraitance animale
« Best-in-universe »	Meilleures pratiques ESG tous secteurs confondus
« Best-efforts »	Entreprises démontrant une amélioration de leurs politiques ESG
« Best-in-class »	Meilleures pratiques ESG au sein de chaque secteur
Obligations vertes	Participation à des émissions d'obligations vertes émises par des entreprises ou des entités publiques
Impact positif	Investissements réalisés dans des entreprises ayant l'intention de générer un impact environnemental et social mesurable parallèlement à un rendement financier
Approche thématique	Fonds avec des thèmes durables dans l'environnement ou le social (énergies renouvelables, soins de santé aux plus démunis, etc.). Souvent des fonds à impact positif

6.4. Supports et documents publics que vous utilisez pour informer les investisseurs de l'approche ISR du fonds :

- Prospectus disponible sur les pages web de chaque fonds*
- Rapports annuel et semestriel disponibles sur les pages web de chaque fonds*
- DICI disponible sur les pages web de chaque fonds*
- La page web dédiée à l'ISR : https://www.carmignac.fr/fr_FR/nous-connaître/investissement-sociallement-responsable-isr-1252
- Positions détaillées du fonds disponibles dans les rapports trimestriels
- Les pages web de chaque fonds* : https://www.carmignac.fr/fr_FR/nos-fonds-notre-gestion
- Documents Flyer ISR et Lignes directrices ISR disponibles sur les pages web de chaque fonds* et sur la page web dédiée à l'ISR

*Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine.

Source : Carmignac, juin 2018. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Les prospectus, DICI, et rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.fr et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les DICI doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Copyright: Les données publiées dans ce document sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. • En Belgique : Les prospectus, les KIID, les valeurs liquidatives, les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. • En Suisse : Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KIID. Les prospectus, KIID et les rapports annuels sont disponibles sur le site internet www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.

CARMIGNAC GESTION - 24, place Vendôme - F-75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF - SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg Tél. : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de portefeuille agréée par la CSSF - SA au capital de 23 000 000 € - RCS Luxembourg B67549